

Le CA de l'ASES, réuni le 29 septembre 2012, propose le texte suivant aux Assises de l'Enseignement et de la Recherche

L'Association des Sociologues de l'Enseignement Supérieur est une association créée le 11 janvier 1989, afin d'assurer « la défense et la promotion de la sociologie dans l'enseignement supérieur » (<http://sociolog.cluster003.ovh.net/spip>).

L'ASES a suivi et analysé, depuis sa création, les évolutions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) et a porté une attention particulière à la place des sciences sociales dans l'enseignement supérieur et la recherche, au devenir des étudiants de sociologie, et aux conditions de travail et de carrière des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s (EC). Ce n'est ni une société savante (<http://www.afs-socio.fr/>), ni un syndicat.

Elle a récemment pris position contre la LRU aux côtés d'autres syndicats et associations, car ses attendus et ses effets néfastes ont concerné les sociologues comme l'ensemble des universitaires. Cependant elle ne jugeait pas le « *statu quo ante* » satisfaisant et a fait valoir ses propositions.

I/ « Agir pour la réussite de tous les étudiants »

La sociologie a pris son essor en France après la création de la licence en 1957, c'est une discipline, qui, quoi qu'ayant un demi siècle d'existence autonome dans l'enseignement et la recherche universitaire, et ayant acquis une renommée internationale, est encore perçue par certains comme un supplément de culture générale. Pour nous, il est clair que la sociologie conduit à un métier, celui de chercheur, dans toutes ses déclinaisons, fondamentales ou appliquées. On trouve désormais des sociologues, consultants-experts, dans nombre d'organisations, hors du cadre universitaire. Sa spécificité en termes de concepts et de méthodes forme des personnes et des équipes, capables de décrypter le monde social. Cette capacité est plus que jamais importante, tant pour les « décideurs » à tous niveaux, que pour les mouvements sociaux.

Il est donc impératif de défendre et de soutenir la place de la sociologie dans l'enseignement supérieur. Ceci implique que soient promus des diplômes disciplinaires, de la licence au doctorat. Sans entrer dans un débat stérile sur la pluridisciplinarité, nous la jugeons d'autant plus fructueuse que l'étudiant.e possède un langage et une grille de lecture disciplinaire. La sociologie est par ailleurs enseignée dans d'autres cursus. La section 19 du CNU (sociologie et démographie) est l'instance disciplinaire qui assure le recrutement et la carrière des EC. L'ASES soutient la prépondérance des CNU sur les établissements en cette matière.

L'étudiant.e en sociologie connaît les mêmes difficultés que tous les autres (logement, santé, bourses...) et l'ASES est très sensible aux conditions de travail et d'existence des étudiant.e.s. Elle vise à promouvoir l'étudiant.e « à plein temps », en formation initiale, et à lui offrir les moyens de pratiquer des enquêtes dès le début de son cursus, ainsi que de pratiquer les langues étrangères, dont l'enseignement est insignifiant en comparaison avec les grandes Écoles. La transmission du « métier » suppose ici, plus que des cours magistraux autour de textes, d'accompagner l'étudiant.e pour lui faire acquérir le « regard » et la pratique sociologiques. Ceci suppose des formes pédagogiques et des moyens accrus, tant pour les travaux quantitatifs que pour les enquêtes qualitatives.

L'ASES rappelle que la réussite étudiante n'est pas soluble dans la réduction du nombre d'heures d'enseignement en face-à-face, particulièrement en Licence. Si l'usage des TIC est aujourd'hui fondamental, il doit être étroitement accompagné et non servir à remplacer des personnels et des heures d'enseignement pour faire des économies. La fracture numérique existe à

l'université comme ailleurs et on risque d'accroître les inégalités universitaires qui sont d'abord des inégalités sociales.

Les étudiant.e.s ont souffert de la perte du caractère national du diplôme, lié à une maquette (horaires/ enseignements obligatoires), qui constituait le socle commun, quel que soit l'établissement d'enseignement, qui leur permettait d'être mobile. Les masters (plus de 6600 selon la Ministre), qui ont été élaborés dans le cadre de la réforme dite LMD, ont souvent conduit à l'édulcoration des disciplines, sans avoir prouvé que le centrage sur des objets permettait une meilleure insertion professionnelle. À l'échelle européenne et internationale, la lisibilité des diplômes est essentielle.

Il existe une relation entre la situation des EC et la réussite des étudiant.e.s. Nous pensons que les EC doivent être des fonctionnaires stables, avec des conditions de travail améliorées, décidés à enseigner à tous les niveaux et pratiquant la recherche. Toute secondarisation du premier cycle aboutit à faire perdre le caractère de science empirique de la sociologie, qui en fait pourtant son attractivité. La qualité de vie et de travail des EC se répercute immédiatement sur la qualité de l'encadrement des étudiant.e.s. Enseignant.e précaire, surchargé.e, équivaut à enseignant.e non disponible pour ses étudiant.e.s. Enseignant.e non chercheur.e équivaut à la répétition et à la diffusion de travaux élaborés avant ou ailleurs, ce qui enlève toute sa spécificité au travail universitaire.

Les personnels BIATTS, en particulier les secrétaires au contact des étudiant.es dans les UFR/départements et laboratoires, sont généralement débordés, car en sous-effectifs. Seul un personnel stable (donc fonctionnaire), en nombre suffisant, est à même de donner aux étudiant.e.s de bonnes conditions d'étude, et de garantir le bon fonctionnement des unités de travail. Les bibliothèques ont également été laissées à l'abandon trop longtemps : la réussite des étudiant.e.s, à tous les niveaux, passe là aussi par la présence d'un personnel, formé, stable et en nombre suffisant.

II/ « Donner une nouvelle ambition à la recherche »

L'ASES partage avec d'autres acteurs de la vie sociale et politique l'idée que la recherche scientifique est une activité fondamentale, qu'elle doit être soutenue, promue et valorisée plus qu'elle ne l'est actuellement. Ce qui importe, ce sont les objectifs, les moyens, les structures qui permettent ce développement.

La recherche scientifique doit répondre à différents besoins, en sciences sociales comme ailleurs.

En premier lieu l'accumulation des connaissances. À cet égard, il faut absolument préserver la recherche fondamentale, son indépendance, hors marchandisation et concurrence néfaste. C'est pourquoi l'ASES est attachée au caractère de service public de l'Enseignement et de la Recherche. Le statut de fonctionnaire de ses agents préserve leur indépendance et leur autonomie face à différents pouvoirs et a fait ses preuves en matière de qualité scientifique.

En sociologie se pratique aussi de la recherche fondamentale, sur les grands mécanismes sociaux : elle a pour objectif de décrire les rapports sociaux et de comprendre les contradictions que véhiculent les différents systèmes sociaux. Cela ne peut être réalisé sans liberté.

Aujourd'hui, les difficultés financières entraînent les chercheur.e.s dans une course aux financements contractuels, le plus souvent de courte durée, qui menace leur indépendance, en particulier quand le financement privé l'emporte sur le financement public, quand le financement contraint les chercheur.e.s à se distancier de la demande pour se ménager une marge d'autonomie, ou enfin quand les financements excluent des thématiques de façon récurrente. L'ASES demande la pérennité des crédits accordés aux laboratoires de recherche dont le fonctionnement risque d'être de plus

en plus tributaire de contrats (type ANR) avec ce que cela suppose d'aléas et « d'orientation » des recherches (<http://sauvonslarecherche.fr/>).

Pour autant, la science en général et la sociologie en particulier peuvent et doivent également répondre à des besoins sociaux. Nombre de sociologues participent à des actions et programmes liés à l'action collective, sous diverses formes. L'ASES demande cependant que la propriété intellectuelle de ces travaux revienne aux chercheur.e.s et leur permette de publier librement leurs résultats.

Une nouvelle ambition pour la recherche suppose l'aide à la publication et à la valorisation des travaux. L'évaluation purement bibliométrique a perverti cette obligation légitime, en favorisant les répétitions, voire le plagiat et en lançant les EC dans une compétition stérile. Nous voulons à cet égard rendre au suivi des activités individuelles et collectives tout son sens, en la confiant à des instances collégiales et élues qui se prononcent sur le fond et non sur la quantité. Nous demandons la suppression de l'AERES, qui n'offre pas les garanties évoquées, notamment démocratiques, ainsi que l'abrogation du décret de 2009 relatif à l'évaluation individuelle des EC.

Nous tenons également à la place de la langue française dans nos publications, car la sociologie se trouve confrontée à des situations et des catégorisations originales dans chaque pays. Les traduire, oui, comme le pratiquent déjà certaines revues et avec des financements *ad hoc*, mais les penser en anglais représente le plus souvent un appauvrissement du contenu.

Enfin promouvoir la recherche suppose que s'arrête le gâchis du destin des docteur.e.s. Ces derniers, après une bonne thèse en sociologie sont, selon nous, des chefs de projet quand ils choisissent de ne pas se destiner à l'enseignement et à la recherche académique, et non des « étudiant.e.s attardé.e.s », et représentent l'avenir de la discipline. Leurs conditions d'études, leur traitement dans les conventions collectives, publiques ou privées, les placent en dessous des ingénieurs sortis des grandes Écoles, alors que leur expérience les a rendu autonomes et cultivés. Cette spécificité française conduit à ce que les meilleur.e.s étudiant.e.s se détournent du doctorat. Cette situation est aggravée par la précarité des emplois. Après huit ans de formation, les docteur.e.s se voient le plus souvent contraint.e.s d'enchaîner des CDD, des post-docs, et sont dépendant.e.s des contrats qu'obtiennent leurs équipes de recherche. Le secteur privé les emploie encore trop rarement à leur juste niveau. Ceci constitue un véritable gâchis, car ces situations aboutissent souvent à l'abandon, à la déqualification, ou à la fuite vers l'étranger.

L'ASES tient à rappeler sa satisfaction relativement à l'abrogation de la « circulaire Guéant », mais souligne cependant les obstacles persistants auxquels se heurtent les candidat.e.s étranger.e.s pour étudier en France.

Les BIATTS sont indispensables au fonctionnement de l'ESR. Des efforts de recrutement et de revalorisation salariale sont indispensables pour l'avenir de la recherche en sciences sociales comme ailleurs. Les équipes de sociologues manquent cruellement de techniciens de recherche stables et formés (informaticiens, statisticiens, cartographes, documentalistes).

III/ « Concevoir le nouveau paysage de l'ESR »

La mise en place de la LRU a déjà transformé le paysage de l'ESR.

L'ASES a contesté dès le début les fondements de cette loi et prévu les effets néfastes qui n'ont pas manqué de se produire. Fondée sur le dogme de la vertu de la concurrence, l'autonomie, qui pouvait avoir un sens, celui d'échapper à une lourde bureaucratie, s'est révélée désastreuse. Certaines universités se retrouvent en faillite après que la gestion complète de leur budget leur a été confiée, et elles ont le choix entre « recruter des EC ou payer le chauffage ». D'autres sont regroupées dans d'énormes ensembles (PRES et également IDEX...), supposés leur donner une

meilleure visibilité dans les classements internationaux, type Shangāi, dont on connaît les distorsions et qui sont sujets à caution. Après les déserts médicaux, on peut s'attendre à des déserts universitaires. La référence au dit modèle anglo-saxon, ici comme dans d'autres domaines est inefficace dans les faits (l'ASES tient à préciser que cette référence est le plus souvent totalement dénuée de fondement et simplement fallacieuse — <http://www.laviedesidees.fr/Pour-des-universites-plus-justes.html>).

Cette loi a été assortie d'une présidentialisation accrue de la gouvernance des Universités, d'un affaiblissement de la démocratie, dangereux et aggravant certaines pratiques (localisme, copinage, fayotage). Le modèle managérial qu'on tend à imposer aux universités ne correspond pas à ses objectifs et comporte de nombreux risques psycho-sociaux. L'ASES a repris à son compte le mot d'ordre des manifestations anti LRU : « le savoir n'est pas une marchandise », « l'Université n'est pas une entreprise », etc. (<http://www.sauvonsluniversite.com/>)

Nous redemandons l'ouverture d'une discussion pour une meilleure démocratie (rôle et composition des conseils, fonctionnement des comités de recrutement...).

L'ASES reste attachée à l'autogestion prévue dès la Loi Faure (1969) dans le cadre du service public. Les difficultés ne sont pas venues de la forme des institutions, mais du décalage entre la « massification » des effectifs et l'insuffisance des moyens (notamment en direction des étudiant.e.s) pour y faire face. Ceci a été particulièrement net en sciences sociales. De ce fait, la « massification » n'aboutit pas une « démocratisation » suffisante des études supérieures.

Le nouveau paysage de l'ESR doit être construit par la communauté universitaire et scientifique elle-même, à partir des coopérations les plus utiles, locales, nationales, européennes, internationales, hors d'une logique de concurrence. L'ASES promeut des débats, en ce sens, avec d'autres associations professionnelles et savantes, et ne propose pas de modèle unique, préétabli.

Elle tient cependant à affirmer qu'il faut enfin s'attaquer à la division entre Universités et grandes Écoles, mieux définir la place des IUT et des BTS et promouvoir leur développement, rétablir les liens entre le CNRS, les grandes institutions de recherche et les Universités. Elle refuse la création de premiers cycles autonomes et secondarisés car la liaison avec la recherche doit imprégner l'ensemble des cycles universitaires. Elle souhaite voir se développer l'orientation, l'aide et le suivi des étudiant.e.s, en lieu et place d'une sélection qui est le plus souvent sociale.

Dans ce paysage, toutes les disciplines doivent être respectées, y compris celles qui ne recueillent qu'un faible nombre d'étudiant.e.s, comme la philosophie, certaines langues, etc. La sociologie a subi des effets de mode. Elle s'est largement développée après mai 68, mais connaît désormais une stagnation dans son recrutement. Son image dans les médias est parfois faussée par la présence d'intellectuels « touche à tout », des « bons clients », qui ne représentent nullement les savoirs accumulés depuis plusieurs décennies par des spécialistes dont les travaux restent insuffisamment valorisés hors du champ universitaire.

Les EC sont au cœur de la définition d'un nouveau paysage de l'ESR. La reconnaissance en termes d'augmentation des salaires, d'amélioration des conditions de travail (ce qui suppose aussi le recrutement de personnels administratifs formés), l'accès aux moyens de la recherche et de la publication sont indispensables. Les congés sabbatiques récurrents tous les 6 ou 7 ans sur production d'un projet de recherche doivent devenir systématiques. Essentiels pour toute production scientifique qui demande du temps pour la réflexion et la mise en forme des résultats de recherche, ils sont d'autant plus nécessaires à une discipline de terrain comme la sociologie, qui suppose de travailler en dehors des salles de cours.